



NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN FONCTION : 11
PRESENTS : 9
VOTANTS : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-deux, le 10 juin à 17 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 3 juin 2022

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, BERARD Guy

Excusés : VINCENT Denise (pouvoir à MICHEL Bernard), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à PHILIPPE Francine)

Fanny JOUANNEAU a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022/36 : Aménagement d'une salle de restauration scolaire au niveau 0 du bâtiment de la salle polyvalente : attribution des marchés

Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article L 2123-1 relatif aux marchés passés selon une procédure adaptée,

Vu la délibération n°2021/64 du 17 décembre 2021 autorisant le lancement de la procédure adaptée pour la passation des marchés relatifs aux travaux d'aménagement d'une salle de restauration scolaire au niveau 0 du bâtiment de la salle polyvalente,

Vu la délibération n°2022/34 du 29 avril 2022 autorisant la signature des lots n°1, 2, 3, 4, 5 et 7,

Considérant la consultation des entreprises qui s'est déroulée du 22 mars au 15 avril 2022 via le journal d'annonce légale Les Affiches de Grenoble et la plateforme en ligne « www.marches-securises.fr »,

Considérant la nécessité de relancer le lot n°6 électricité selon la procédure de passation sans publicité ni mise en concurrence préalables,

Considérant que trois offres ont été remises le 3 juin 2022 pour le lot n°6 électricité,

Considérant le rapport d'analyse final présenté par le maître d'œuvre le 3 juin 2022,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

DECIDE de retenir l'offre suivante pour le lot n°6 électricité, selon les propositions du maître d'œuvre :

Lot	Travaux	Entreprise	Montant HT
6	Electricité	SOGELEC	23 023,75 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis de l'entreprise MERENCHOLE pour l'aménagement d'une cuisine professionnelle pour un montant de 8 785,00 € HT et de l'entreprise MANUTAN COLLECTIVITES pour la fourniture du mobilier pour 4 325,94 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tous documents correspondant à ces décisions,

DIT que le montant final de l'opération s'élève à 233 718,21 € HT soit 279 369,50 € TTC,

APPROUVE le plan de financement modifié comme suit :

- Subvention du Département de l'Isère (CT Oisans) 59 %..... 137 943,00 €
- Subvention de l'Etat (CRTE/DETR) 14 %..... 32 893,00 €
- Fonds libres de la Commune 27 %..... 62 882,21 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2022,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire, Bernard MICHEL



Date de dépôt en Préfecture :

Date d'affichage : **13 JUIN 2022**